



Gouvernance de l'environnement

Programme des Nations Unies pour l'environnement



PNUE

Aperçu

Gérer la richesse et la diversité des ressources naturelles de notre planète est un défi dont la complexité va croissant. Dans le monde globalisé qu'est le nôtre, où les nations, les économies et les populations s'interpénètrent, gérer les menaces pesant sur l'environnement, notamment celles qui débordent le cadre des frontières politiques, telles que la pollution de l'air et la perte de biodiversité, nécessitera de nouvelles mesures de portée mondiale, régionale, nationale et locale qui supposent la participation d'une grande diversité de parties prenantes.

Une gouvernance de l'environnement efficace à tous les niveaux s'impose si l'on veut trouver des solutions à ces problèmes. La Gouvernance de l'environnement s'entend des règles, pratiques, politiques et institutions qui façonnent les interactions humaines avec l'environnement.

Une bonne gouvernance de l'environnement prend en compte le rôle de tous les acteurs ayant un impact sur l'environnement. Qu'il s'agisse des gouvernements, des ONG, du secteur privé et de la société, leur coopération revêt la plus haute importance si l'on veut parvenir à une gouvernance efficace de nature à nous aider à nous engager dans la voie d'un avenir écologiquement plus viable.

Le mandat du PNUE fait du Programme la principale autorité en matière d'environnement mondial. Depuis 1972, le PNUE s'acquitte de ce mandat en offrant des évaluations scientifiques établies par des experts ainsi que des tribunes internationales dans le cadre desquelles se déroulent les négociations et la prise de décisions.

Le sous-programme du PNUE en matière de gouvernance de l'environnement favorise la prise de décisions éclairées en matière d'environnement grâce auxquelles la coopération et la gouvernance de l'environnement aux niveaux mondial et régional s'améliorent. En collaboration avec les États et tous les grands groupes et les parties prenantes, le PNUE contribue au rapprochement entre les domaines scientifique et politique en maintenant à l'étude l'état de l'environnement mondial, en identifiant les menaces à un stade précoce, en concevant des politiques environnementales rationnelles et en aidant les États à mettre en œuvre ces politiques avec succès.

Nos objectifs

Le sous-programme concernant la gouvernance de l'environnement est axé sur l'amélioration de cette gouvernance aux niveaux mondial, régional, national et local aux fins de réalisation des priorités convenues dans le domaine de l'environnement. Le sous-programme a quatre principaux objectifs :

- **Prise de décision fondée sur des données scientifiques fiables** : le PNUE entend infléchir les orientations internationales en matière d'environnement en procédant à l'examen des tendances et nouvelles questions environnementales qui se font jour au niveau mondial, et

en soumettant ces conclusions scientifiques aux instances chargées de définir les politiques.

- **Coopération internationale** : le PNUE aide les États à atteindre les priorités convenues dans le domaine de l'environnement et appuie les initiatives tendant à l'élaboration, à l'application et au respect des nouvelles législations et normes internationales concernant l'environnement.
- **Planification du développement national** : le PNUE favorise l'intégration de la viabilité environnementale aux politiques régionales et nationales de développement et aide les États à prendre conscience des avantages de cette approche.
- **Élaboration des politiques internationales et assistance technique** : le PNUE collabore avec les États et d'autres parties prenantes au renforcement de leurs législations et de leurs institutions et les aide à atteindre les buts, cibles et objectifs fixés en matière d'environnement.

Atténuation de la pauvreté

Près de la moitié des emplois du monde entier relève des secteurs de la pêche, des forêts ou de l'agriculture. Une exploitation non viable sur le plan écologique des ressources naturelles, dont les terres, l'eau, les forêts et les pêches, menace les moyens d'existence des individus ainsi que les économies locales, nationales et internationales. Les accords actuels en matière de gouvernance de l'environnement sont inadaptés et ont abouti à la dégradation continue de l'environnement. Les considérations à prendre en compte pour réformer cette situation doivent consister à s'intéresser aux avantages économiques et sociaux résultant de la préservation de l'environnement.

En qualité d'organisme faisant autorité en matière d'environnement mondial depuis 1972, le PNUE se prévaut d'une riche histoire s'agissant de l'aide accordée aux États pour faire face aux défis soulevés par la gouvernance de l'environnement.





Notre vision pour la période 2010-2013

Et si les États étaient en mesure de concevoir des politiques environnementales fondées sur des informations à jour et fiables sur les questions qui se font jour ainsi que sur l'état de l'environnement mondial? Et si la viabilité de l'environnement faisait partie intégrante de tous les plans nationaux de développement et contribuait à l'atténuation de la pauvreté et à l'accroissement durable de la sécurité des populations vulnérables? Et si les États coopéraient efficacement sur la scène mondiale, en concevant des accords internationaux de nature à nous rapprocher d'un avenir écologiquement viable? Et si les États pouvaient contracter des alliances stratégiques durables et efficaces avec les grands groupes et parties prenantes pour que soient atteints les buts et objectifs communs?

Le sous-programme du PNUE concernant la gouvernance de l'environnement vise à concrétiser cette vision au cours de la période 2010-2013 qui correspond à la stratégie à moyen terme du PNUE. Le PNUE peut se prévaloir d'une riche histoire en matière d'aide aux États afin qu'ils puissent relever les défis posés par la gouvernance de l'environnement, aide qui consiste à donner accès aux décideurs aux données scientifiques fiables et à favoriser la coopération mondiale et régionale.

La vision du PNUE s'inscrit dans cette optique :

Coopération internationale

Le PNUE dispose d'un pouvoir de rassemblement sans pareil sur la scène mondiale. Il continuera à mettre à profit son expérience en tant que facilitateur neutre pour développer la coopération entre les États et d'autres acteurs aux fins d'appui à la prise de décision au niveau international et pour veiller à ce qu'il soit effectivement fait face aux menaces pesant sur l'environnement. Pour améliorer la qualité de cette activité et en accroître l'impact, le PNUE appuiera aussi la coopération politique et programmatique avec une grande diversité de grands groupes et de parties prenantes.

Renforcement des législations et institutions nationales

Pour tenir leurs engagements et atteindre leurs objectifs en matière d'environnement, les États doivent disposer de

systèmes législatifs, politiques et judiciaires solides. Le PNUE mettra à profit ses compétences en matière de politique et législation environnementales pour aider les États à développer encore leurs institutions et à être mieux à même de participer efficacement aux négociations internationales.

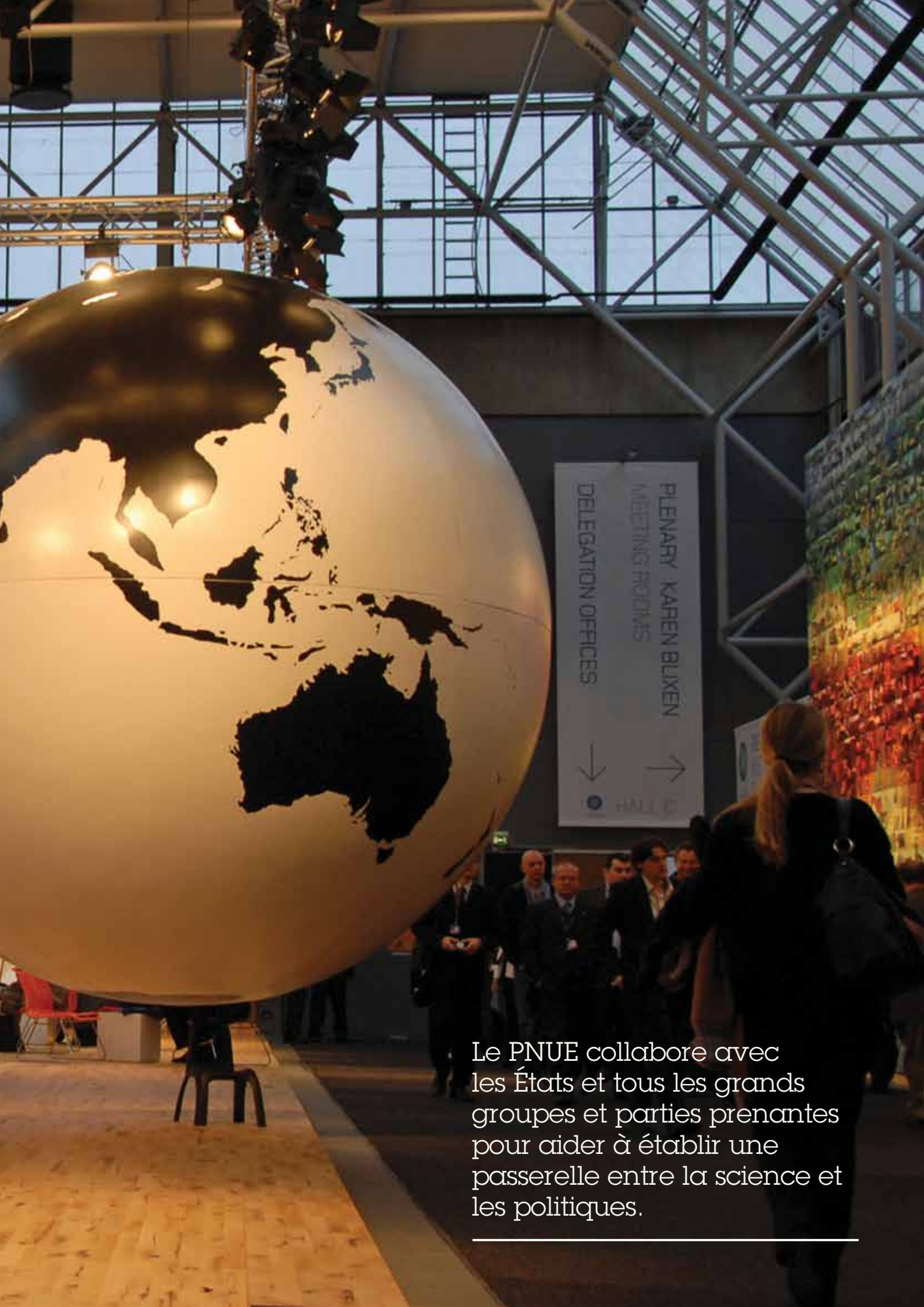
Développement régional et national durable

Les équipes de pays de l'ONU jouent un rôle déterminant en assurant les services d'appui nécessaires qui permettent de s'attaquer aux questions d'environnement. Le PNUE continuera à collaborer avec ces équipes ainsi qu'avec les gouvernements, afin que les politiques de développement prennent en compte la viabilité du développement. Le PNUE appuiera aussi le développement régional, en contribuant à la mise en place et au renforcement d'arrangements institutionnels permettant de gérer les ressources naturelles transfrontières.

Accès aux données scientifiques fiables

En tant qu'organisation à vocation scientifique, le PNUE fournit des données et des informations sur l'environnement qui sont indispensables pour concevoir des solutions efficaces aux problèmes qui se posent. Le PNUE communiquera les informations qu'il aura rassemblées et contribuera à l'établissement de relations entre les réseaux scientifiques et les gouvernements afin d'établir une passerelle entre la science et les politiques.





Le PNUE collabore avec les États et tous les grands groupes et parties prenantes pour aider à établir une passerelle entre la science et les politiques.

Concrétiser notre vision

Les activités du PNUE en matière de gouvernance de l'environnement sont axées sur quatre principaux services :

Prise de décision reposant sur des données scientifiques fiables

Le PNUE est favorable aux processus de prise de décisions internationaux cohérents en matière de gouvernance de l'environnement.

- **L'Avenir de l'environnement mondial**

Le rapport l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) est une évaluation phare du PNUE et le seul rapport de l'ONU comportant un élément « perspective » qui consiste en une mise à jour régulière de l'état et des tendances de l'environnement mondial. On y recense les politiques possibles ainsi que leurs coûts et avantages indicatifs et l'on y rassemble divers groupes de parties prenantes afin de sensibiliser davantage à ces principales tendances et aux solutions politiques. Le PNUE collabore actuellement au cinquième rapport GEO qui sera publié en 2012 et contribuera aux préparatifs de Rio+20.

- **Réseaux scientifiques**

Pour rapprocher la science des politiques, le PNUE s'emploie à relier les réseaux scientifiques aux décideurs et aux responsables du développement.

- **Outils et services en matière de renforcement des capacités**

Le PNUE aide les États et d'autres acteurs à concevoir et mettre en place des outils leur permettant de surveiller régulièrement leurs ressources naturelles et de maintenir à l'étude l'état de l'environnement.

Coopération internationale

Le PNUE favorise les initiatives internationales tendant à la réalisation des objectifs convenus au niveau international.

- **Législations, règles et normes internationales**

Le PNUE favorise la coopération dans le domaine des politiques environnementales entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies, d'autres organes intergouvernementaux et les grands groupes et parties prenantes. Ses activités sont en particulier axées sur l'adaptation des législations et normes internationales aux buts, objectifs et engagements énoncés dans le Programme des Nations Unies pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo).

- **Détermination des orientations au niveau mondial**

Pour mettre en garde, le PNUE recourt à des moyens, tels que les rapports annuels, pour que la communauté mondiale soit au fait des nouveaux problèmes, questions et tendances en matière d'environnement. Il utilise aussi ses nombreuses évaluations et ses indicateurs de l'état de l'environnement mondial pour orienter le débat au niveau mondial. Pour favoriser la coopération, le PNUE contribue à l'articulation des programmes nationaux et régionaux au moyen des priorités fixées par les instances ministérielles régionales et sous-régionales chargées de l'environnement

et par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

Politiques internationales et assistance technique

Le PNUE aide les gouvernements à renforcer leurs politiques, législations et institutions nationales, sous-régionales et régionales, qui sous-tendent la gouvernance de l'environnement, et à concevoir des outils et des méthodes de gestion de l'environnement.

- **Droit de l'environnement et institutions y relatives**

Le PNUE aide les gouvernements à développer et renforcer leurs systèmes juridique, politique et judiciaire pour qu'ils disposent d'une base solide en matière de gouvernance de l'environnement.

- **Engagement des parties prenantes**

Le PNUE s'investit activement dans les partenariats stratégiques avec les gouvernements nationaux, les grands groupes et les parties prenantes, qui vont des ONG aux entreprises et à la société civile. Il aide les gouvernements à mettre à profit ces partenariats pour tirer parti d'une approche participative orientée vers l'obtention de résultats dans le but de traiter les problèmes environnementaux.

Planification du développement national

Le PNUE aide les gouvernements et les institutions régionales à inscrire la viabilité environnementale au centre de leur politique de développement et à tirer tout le parti possible de la structure qu'est le Groupe des Nations Unies pour le développement. Il aide également les gouvernements à comprendre comment gérer les données et informations sur l'environnement qui constituent une base solide sur laquelle fonder la gouvernance de l'environnement.

- **Institutions régionales**

Le PNUE contribue à la mise en place et au renforcement d'arrangements institutionnels dans le monde entier qui favorisent une gestion viable des ressources naturelles partagées et il s'occupe des questions d'environnement transfrontières.

- **Initiative pauvreté-environnement**

Le PNUE collabore avec le PNUD à la gestion de l'Initiative conjointe concernant la pauvreté et l'environnement, qui est un programme mondial ayant pour objet d'amener les États à comprendre comment une gestion viable des ressources naturelles peut contribuer à atténuer la pauvreté et à améliorer les moyens d'existence. Actuellement, dans le cadre de l'Initiative, 22 pays bénéficient d'un appui technique et financier qui leur permet d'intégrer la viabilité de l'environnement à leurs politiques et budgets.

- **"Unis dans l'action" et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

Le PNUE collabore avec le système des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial, aux fins d'intégration des principes régissant la viabilité de l'environnement dans tous les services de l'Organisation des Nations Unies.



Nos principaux projets

Intitulé du projet	Bref aperçu	Portée géographique	Budget (2010-2011)
Prise de décision fondée sur des données scientifiques fiables			
Cinquième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial : Évaluation intégrée de l'environnement	Maintenir à l'étude l'état de l'environnement mondial grâce à l'établissement du cinquième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial en 2012.	Mondiale, régionale	9,3 millions de dollars
Études sur l'environnement, perspectives, mises en garde et indicateurs	Procéder à des évaluations régionales, sous-régionales et thématiques en matière d'environnement, établir des rapports sur les perspectives et les indicateurs, lancer des mises en garde et veiller à ce que les rapports soient communiqués aux décideurs et aux parties prenantes intéressés afin qu'ils les mettent à profit.	Régionale	4,9 millions de dollars
Réseaux multidisciplinaires visant à assurer l'intégration de l'environnement aux processus de développement	Veiller à ce que les réseaux scientifiques multidisciplinaires soient davantage reliés du point de vue stratégique aux décideurs et aux spécialistes du développement afin que l'environnement soit intégré aux processus de développement.	Mondiale, régionale	10 millions de dollars
Renforcement des capacités aux niveaux régional et national	Offrir un ensemble de produits et services en matière de renforcement des capacités à différentes échelles pour permettre à ceux qui bénéficient des services du PNUE de maintenir en permanence à l'étude l'environnement national et sous-national.	Mondiale, régionale, nationale	7,9 millions de dollars
Coopération internationale			
Définir les mesures en faveur de l'environnement mondial en vue de renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'environnement	Contribuer à la coopération internationale dans le domaine des politiques environnementales entre gouvernements, organismes des Nations Unies et autres organismes intergouvernementaux, dans le cadre du programme mondial fixé par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement dans le domaine de l'environnement.	Mondiale	3 millions de dollars
Appui aux accords multilatéraux sur l'environnement	Développer la coopération entre le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement et assurer la concordance des politiques des gouvernements et des organismes des Nations Unies avec les objectifs de ces accords.	Mondiale	15,3 millions de dollars
Appui aux instances ministérielles régionales et sous-régionales dans les principaux domaines environnementaux	Favoriser une plus grande cohérence des processus de prise de décision internationaux concernant l'environnement en facilitant la coopération dans des domaines prioritaires de l'environnement des régions et assurer l'articulation des programmes régionaux et mondiaux en matière d'environnement.	Mondiale, régionale	5 millions de dollars
Planification du développement national			
Intégrer la viabilité écologique au système des Nations Unies	Appui aux Équipes de pays de l'ONU en leur fournissant des informations, des avis et des connaissances techniques sur l'environnement afin que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les processus de programmation commune prennent en compte la viabilité écologique.	Mondiale	8,7 millions de dollars
Initiative conjointe PNUD-PNUE Pauvreté et environnement	Intégrer les liens entre la pauvreté et l'environnement aux plans et budgets de développement nationaux et sectoriels.	Mondiale, régionale, nationale	33 millions de dollars
Arrangements institutionnels pour la gouvernance des ressources naturelles partagées et des questions environnementales transfrontières	Mettre en place des arrangements institutionnels partout dans le monde et consolider ceux qui existent déjà pour traiter la question de la gestion des ressources naturelles partagées ainsi que celle des environnements transfrontières.	Mondiale, régionale, nationale	3 millions de dollars
Définition d'une politique internationale et assistance technique			
Développer les moyens dont disposent les États pour consolider et mettre en œuvre le droit de l'environnement	Veiller à ce que les législations et institutions internationales et nationales concernant l'environnement soient développées et renforcées afin que les États puissent gérer efficacement les nouveaux problèmes et les problèmes importants et atteindre les buts et objectifs convenus au niveau intergouvernemental dans le domaine de l'environnement.	Mondiale	23 millions de dollars
Amener les grands groupes à prendre part aux concertations	Contribuer aux concertations et partenariats intersectoriels et intergouvernementaux entre grands groupes et parties prenantes et diverses entités gouvernementales portant sur les nouveaux problèmes d'environnement en vue de définir des objectifs et des buts prioritaires.	Mondiale	8 millions de dollars

Fiches d'information dans cette série

Changements climatiques

Utilisation efficace des ressources

Catastrophes et conflits

Gouvernance de l'environnement

Substances nocives et déchets dangereux

Gestion des écosystèmes

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Senior Legal Officer: Division of Environmental Law and Conventions
Mr. Masa Nagai

United Nations Environment Programme (UNEP)
P.O.Box 30552 (official) or 47074 (private)
Nairobi, Kenya

Telephone: (254-20) 762 3493
Email: Masa.Nagai@unep.org

<http://www.unep.org/environmentalgovernance/>

Imprimé à Maltes par Progress Press Co. Ltd.

